

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20171207_18 du 7 décembre 2017

Direction de la petite enfance

L'an deux mille dix sept, le sept décembre , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 1 décembre 2017, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Louis PROTON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 31

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 4

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Louis PROTON

François-Noël BUFFET pouvoir à Clotilde POUZERGUE

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Christine CHALAND

Alain GODARD pouvoir à Damien BERTAUD

Objet : Avenant 2017 au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20151126_09 du 26 novembre 2015 relative à l'approbation du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF) ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 27/11/2017

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône a pour vocation de développer sur notre territoire, une offre de services adaptée aux besoins des familles, des enfants et des jeunes.

Ce contrat d'objectifs et de financement détaille les actions cofinancées pour l'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans au sein des établissements municipaux et associatifs (établissements d'accueil du jeune enfant, relais assistants maternels, accueil de loisirs sans hébergement). En parallèle de cette fonction d'accueil, la fonction « pilotage » permet de cofinancer des postes de coordination et des actions de formation.

Ce contrat couvrant la période 2015-2018, offre la possibilité, chaque année, d'inscrire par voie d'avenants de nouvelles actions répondant aux besoins identifiés sur le territoire.

Pour 2017 et 2018, la Ville propose l'inscription des projets suivants :

Pour le volet petite enfance :

- **Relais assistants maternels Ampère** : un poste d'animatrice est financé à hauteur de 0.90 ETP dans le cadre de ce projet.
- **Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) le Petit Prince** : 20 places sont financées dans le cadre de ce projet.
- **Lieu d'accueil enfants-parents « Pôle petite enfance le Petit Prince »** : ce projet permet d'organiser un lieu d'accueil favoriser le développement de la relation enfants – parents et leur accompagnement par les personnels municipaux.
- **Ingénierie** : le projet « Bien accueillir toutes les familles » constitue une recherche action incluant un programme d'éveil culturel et un accompagnement du projet d'établissement des crèches.

Pour le volet jeunesse :

- **ALSH extrascolaire** : cette fiche permet de cofinancer la création de l'accueil de loisir du mercredi matin, mis en place pour accompagner les familles dans l'organisation de leurs différents temps de vie, à l'occasion du retour de la semaine scolaire à 4 jours.
- **Création de poste de coordinateur jeunesse** : ce projet permet le financement du poste de responsable de la direction animation jeunesse.
- **Evolution du poste de coordination déléguée rythmes éducatifs vers un poste de coordination déléguée chargé d'accueil du public** : ce projet permet de financer le poste de responsable du service ressource du pôle éducation.

Les fiches actions en annexes détaillent les objectifs et les estimations budgétaires de chacun des projets.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'inscription des projets par voie d'avenant dans le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2018.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2018.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille dix sept, le sept décembre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).